



PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

DAUBENSAND

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Elaboration POS le 28/12/1982
Modification n°1 POS le 18/06/1985
RNU le 27/03/2017

REVISION DU POS VALANT TRANSFORMATION EN PLU

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 03 mars 2020,

A DAUBENSAND,
le 03 mars 2020

Le Maire,
Estelle BRONN



atip

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI



Plan local d'urbanisme

Commune de Daubensand (67)

Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du :

Le Maire :





SOMMAIRE

Introduction	5
Rappel de la projection démographique.....	5
I- Orientations générales.....	6
1 - AMENAGEMENT ET URBANISME.....	6
2 - PAYSAGE.....	7
3 - HABITAT.....	7
4 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUIPEMENT COMMERCIAL	7
5 - EQUIPEMENTS ET LOISIRS.....	7
6 - TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....	8
7 - RESEAUX D'ENERGIE	8
8 - DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES.....	8
9 - PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS	8
10 - PRESERVATION OU REMISE EN BON ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	9
II- Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.....	10





Introduction

Le contenu du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est règlementé par le code de l'urbanisme.

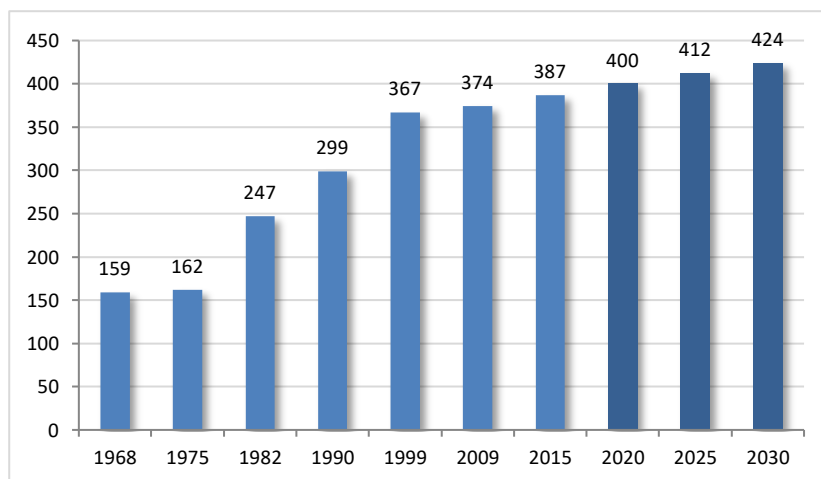
Le PADD définit :

- Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs

Il fixe également des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Rappel de la projection démographique

Le projet communal est fondé sur une légère croissance démographique correspondant à un taux de variation annuelle de 0,6%. La population atteindrait ainsi 424 habitants en 2030, soit 37 habitants supplémentaires en quinze ans.





I- Orientations générales

1 - AMENAGEMENT ET URBANISME

- 1) **Préserver le cadre de vie naturel de Daubensand en tant qu'élément majeur de son attractivité**
- 2) **Eviter la poursuite de l'urbanisation linéaire le long de la rue Principale en direction d'Obenheim**
- 3) **Encadrer les gabarits des nouvelles constructions pour garantir une intégration urbaine et paysagère harmonieuse au sein du village**
- 4) **Favoriser une harmonisation des formes architecturales des constructions situées en première ligne au sein du village**
- 5) **Protéger le patrimoine bâti remarquable (temple des Luthériens, fermes remarquables, caserne de garde-frontière)**
- 6) **Renforcer le bouclage urbain dans le prolongement de la rue des Tilleuls et de la rue Eichelfeld**
- 7) **Encadrer le développement urbain à l'arrière de la rue Principale et de la rue du Maire Landmann**
- 8) **Favoriser une densification maîtrisée du tissu urbain**



2 – PAYSAGE

- 1) Favoriser le maintien ou la création de transitions végétales entre l'espace bâti et l'espace agricole
- 2) Conserver des percées visuelles le long de la rue Principale par des règles adaptées concernant les clôtures et les prospects

3 – HABITAT

- 1) Poursuivre la diversification progressive du parc de logements

4 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUIPEMENT COMMERCIAL

- 1) Veiller au maintien du tissu artisanal et commercial local
- 2) Permettre l'installation de nouvelles activités au sein du village tout en veillant à leur compatibilité avec les habitations avoisinantes afin de préserver la qualité du cadre de vie
- 3) Pérenniser la présence de l'exploitation agricole existante

5 – EQUIPEMENTS ET LOISIRS

- 1) Préserver des possibilités d'évolution aux équipements existants



6 – TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

- 1) Favoriser le développement des liaisons douces en créant des cheminements le long des nouvelles voies aménagées
- 2) Dans le cadre de la création de nouveaux logements, prévoir la réalisation de places de stationnement afin de répondre aux besoins et limiter le stationnement sur l'espace public

7 – RESEAUX D'ENERGIE

- 1) Permettre le développement des réseaux d'énergies renouvelables

8 – DEVELOPPEMENT DES COMMUNICATIONS NUMERIQUES

- 1) Respecter les objectifs fixés par le Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) de l'Alsace
- 2) Favoriser le développement de la fibre optique
- 3) Poursuivre l'enfouissement des réseaux aériens

9 – PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

- 1) Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers tant pour la biodiversité que pour l'attractivité du village
- 2) Préserver de l'urbanisation les espaces à forte valeur environnementale identifiés sur le territoire (réserve biologique de la forêt de Daubensand, zones humides remarquables, sites Natura 2000, ZNIEFF)
- 3) Conserver de la biodiversité au sein du tissu bâti notamment dans le cadre des futurs projets de construction



10 – PRESERVATION OU REMISE EN BON ETAT DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

- 1) Préserver les cours d'eau et leurs ripisylves**

- 2) Stopper la fragmentation des continuités écologiques, notamment le corridor terrestre entre Daubensand et Obenheim, en évitant l'étalement urbain linéaire vers le nord**

- 3) Conserver des percées au sein du village rue pour permettre le déplacement des espèces**



II- Objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

- 1) **Réaliser dans le cadre du renouvellement urbain au moins 50% des nouveaux logements prévus à l'horizon 2030**
- 2) **Mobiliser, à l'horizon 2030, une superficie maximale de 0,6 ha en extension de l'enveloppe urbaine au titre de l'habitat**
- 3) **Fixer une densité résidentielle moyenne de 20 logements/ha au minimum dans les secteurs d'extensions, en accord avec les orientations du SCoTERS**



VB Process, une société de la marque **Territoire+**
Conseil auprès des collectivités territoriales en urbanisme
réglementaire et pré-opérationnel

Responsable Secteur Est : **Thibaud De Bonn**

06 88 04 08 85

thibaud.debonn@territoire-plus.fr

www.territoire-plus.fr